

**ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2026
DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION
DES PAYS DE LA LOIRE**

DELIBERATION N°2026–132

**GRILLE DES TARIFS DES PRESTATIONS ET SERVICES
DE LA CMA DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ANNEE 2026**

Les membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, réunis en Assemblée générale le 22 juin 2026,

VU le Code de l'artisanat,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire,

VU la décision du Bureau en date du 8 juin 2026,

VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 11 juin 2026,

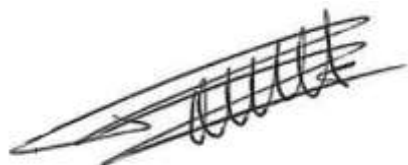
DÉCIDENT

- ⇒ D'approuver la grille des tarifs des prestations et services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire actualisée pour l'année 2026 (cf. document annexé).

Adoptée à la majorité avec 1 voix contre et 7 abstentions

Fait à Sainte Luce sur Loire, le 22 juin 2026

Le Président de la CMAR des Pays de la Loire,



Joël FOURNY